



Heritage et droit de couple

Par **mimi95**, le **16/09/2009** à **23:19**

Bonjour,

Mon concubin vient d'herité de la quotité disponible de sa grand mere. Nous voulions racheter la maison de celle ci à nos deux noms mais le notaire nous parle de deux solutions :

1ere : Mon concubin rachete les parts de sa famille et a ce moment la mon nom ne figure nul par alors qu'il veut que je payes la moitier du bien avec lui. Mais l'avantage est qu'il ne doit pas remettre la maison dans les normes et les frais de notaires sont moindres

2 eme : on fait une acquisition normale mais la maison doit etre dans les normes et sa famille ne veut pas payer pour ca.

Mes questions son (on est parent d'une petite fille de 5 ans) : que dois je faire afin que la maison soit a nos deux noms ?

Si l'on se marie et que l'on divorce ai je des droits sur cette maison ?

Si on se marie la maison sera t'elle a nous Deux ?

Je ne sais vaiment pas quoi faire, je me sents perdue et oppressée.

Je vous remercie par avance de votre reponse,

Cordialement.

Mélisa

Par **fif64**, le **18/09/2009** à **15:39**

Les droits seront calculés sur la valeur léguée en usufruit, et non sur la valeur totale de l'immeuble.